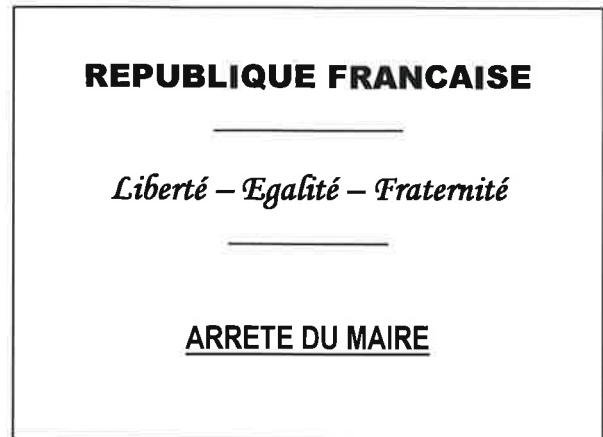


<b>DEPARTEMENT</b>
SAONE ET LOIRE
<b>CANTON</b>
PIERRE DE BRESSE
<b>COMMUNE</b>
ST GERMAIN DU BOIS



Le Maire de la commune de Saint Germain du Bois

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande de la société LES DEMENAGEURS BRETONS– 13-15 avenue de Paris –71100 Chalon sur Saône, qui souhaite réserver une place de stationnement 5 Place du marché pour le compte de « MACARONS ET CREATIONS » en vue d'effectuer un déménagement.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** Le lundi 12 décembre 2022, la société LES DEMENAGEURS BRETONS est autorisée à occuper une place de stationnement 5 place du marché pour effectuer son déménagement.

**ARTICLE 2** : La circulation des piétons sur le trottoir ne devra pas être bouchée d'une quelconque façon que ce soit.

**ARTICLE 3** : La signalisation nécessaire sera mise en place par la société et retirée par ses soins en fin de déménagement.

**ARTICLE 4** : La Secrétaire Générale, la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est adressée à la DRI de St Germain du Bois.

Fait à Saint Germain du Bois, le 21 novembre 2022

Mis en ligne le : 25 NOV. 2022

Le Maire,  
  
Mme Nadine ROBELIN



